

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 60004
Numéro SIREN : 306 980 046
Nom ou dénomination : GARAGES FRANCOIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/005745

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/005745**
n° de gestion : **1969B60004**
n° SIREN : **306 980 046 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 11/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

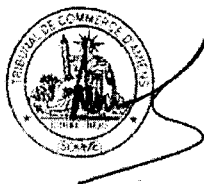
GARAGES FRANCOIS - Société par actions simplifiée
54 avenue Des Australiens 80200 Peronne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

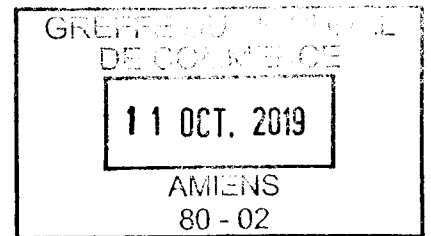
Dépôt des comptes annuels



406411



406411



GARAGES FRANCOIS
Société par actions simplifiée
au capital de 210 000 euros
Siège social : 54 avenue des Australiens, 80200 PERONNE
306 980 046 RCS AMIENS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION (ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 100 884,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **100 884,73 euros**

A titre de dividendes 71 400,00 euros
Soit 34 euros par action

Le solde -----
29 484,73 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 676 743,73 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le **1^{er} août 2019**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes	Eligible à la réfaction de 40%
31 décembre 2017	100 002 Euros	Oui : 666,68 euros non : 99 335,32 euros
31 décembre 2016	50 400 euros	Oui : 336 euros Non : 50 064 euros
31 décembre 2015	100 675 euros	Oui : 675 euros Non : 100 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.
Les nus propriétaires s'abstenant conformément aux statuts et à la loi

Certifié conforme
Le Président
M. Gérard FRANCOIS

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GARAGES FRANCOIS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>54 Avenue des Australiens 80200 PERONNE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>3 0 6 9 8 0 0 4 6 0 0 0 6 5</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE			Exercice N clos le, 31/12/2018				
11 OCT. 2019							
AMIENS 80 - 02							
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	43 009	13 683	29 326
		Fonds commercial (1)	AH	AI	210 781		210 781
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 664		1 664
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 372		1 372
		Constructions	AP	AQ	127 153	96 964	30 188
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	505 890	404 665	101 225
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 050 392	1 480 352	570 039
		Immobilisations en cours	AV	AW	18 941		18 941
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	211		211
Prêts		BF	BG	101 275		101 275	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	80 448		80 448	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 141 140	1 995 666	1 145 474	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ	5 746		5 746
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	4 199 732	89 109	4 110 622
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 800		3 800	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 480 821	22 588	2 458 233
		Autres créances (3)	BZ	CA	794 988		794 988
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	29 595		29 595
Disponibilités		CF	CG	116 973		116 973	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	48 058		48 058	
	TOTAL (III)	CJ	CK	7 679 716	111 697	7 568 019	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	10 820 857	2 107 364	8 713 493	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP			(3) Part à plus d'un an	CR	30 207
Clause de réserve de propriété :*							
Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Certifié Conforme

Désignation de l'entreprise		SAS GARAGES FRANCOIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 210 000)	DA	210 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	24 240		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	647 259		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	100 884		
	Subventions d'investissement	DJ	2 722		
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	985 107	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 102 055		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	192 384		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 337		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 680 328		
	Dettes fiscales et sociales	DY	618 974		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	110 161		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	16 144		
		TOTAL (IV)	EC	7 728 386	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 713 493	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 188 812			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	146 751			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS GARAGES FRANCOIS		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 687 656	FB		FC	17 687 656	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 249	FE		FF	1 249	
		FG	2 095 933	FH		FI	2 095 933	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	19 784 839	FK		FL	19 784 839	
	Production stockée*					FM	4 590	
	Production immobilisée*					FN	10 975	
	Subventions d'exploitation					FO	19 188	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	446 093	
	Autres produits (1) (11)					FQ	425 306	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 690 993
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 279 726	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	518 263	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 536	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 907 837	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	134 604	
	Salaires et traitements*					FY	1 768 919	
	Charges sociales (10)					FZ	604 936	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	220 105
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	44 502
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	3 425
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 493 858	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	197 135	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 748	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	5 748	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	91 916	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	91 916	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(86 167)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	110 967	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GARAGES FRANCOIS		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 540		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	155 895		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	159 436		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 054		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	143 852		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	149 907		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	9 529		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	19 612		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	20 856 178		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	20 755 293		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	100 884		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	28 238	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			BX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	411 798	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
Voir état annexe				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GARAGES FRANCOIS										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
		TOTAL I				CZ		D8		D9	
		TOTAL II				KD		KE		KF	
						KG		KH		KI	
						KJ		KK		KL	
						KM		KN		KO	
						KP		KQ		KR	
						KS		KT		KU	
						KV		KW		KX	
						KY		KZ		LA	
						LB		LC		LD	
						LE		LF		LG	
						LH		LI		LJ	
						LK		LL		LM	
		TOTAL III				LN		LO		LP	
						8G		8M		8T	
						8U		8V		8W	
						IP		IR		IS	
						IT		IU		IV	
		TOTAL IV				IQ		LR		LS	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				8G		8H		8J	
						2 973 307				521 946	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						1		2		3	
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				4	
		TOTAL I				IN		CØ		DØ	
		TOTAL II				IO		LV		LW	
						IP		LX		LY	
						IQ		MA		MB	
						IR		MD		ME	
						IS		MG		MH	
						IT		MJ		MK	
						IU		MM		MN	
						IV		MP		MQ	
						IW		MS		MT	
						IX		MV		MW	
						MY		MZ		NA	
						NC		ND		NE	
		TOTAL III				IY		NG		NH	
						IZ		ØU		M7	
						IØ		ØX		ØY	
						II		2B		2C	
						I2		2E		2F	
		TOTAL IV				I3		NJ		NK	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	
								354 114		3 141 140	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS GARAGES FRANCOIS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 --- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 --- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 --- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS GARAGES FRANCOIS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 075	PF	12 903	PG	2 295	PH	13 683
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	90 896	PN	6 067	PO		PQ	96 964
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	357 407	QA	49 520	QB	2 262	QC	404 665
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 066 639	QE	89 592	QF		QG	1 156 231
	Matériel de transport	QH	204 964	QI	48 142	QJ	12 742	QK	240 364
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	84 278	QM	13 878	QN	14 399	QO	83 756
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1 804 186	QV	207 201	QW	29 405	QX	1 981 983
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 807 261	ØP	220 105	ØQ	31 700	ØR	1 995 666
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonie 1 Différentiel de durée et autres	Colonie 2 Mode dégressif	Colonie 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonie 4 Différentiel de durée et autres	Colonie 5 Mode dégressif	Colonie 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Autres immobilisations corporelles	Embballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	77 761	6P	41 214	6R	29 866	6S	89 109
	Sur comptes clients	6T	23 728	6U	3 288	6V	4 428	6W	22 588
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	101 490	TY	44 502	TZ	34 294	UA	111 697
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	101 490	UB	44 502	UC	34 294	UD	111 697
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	44 502	UF	34 294			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS GARAGES FRANCOIS

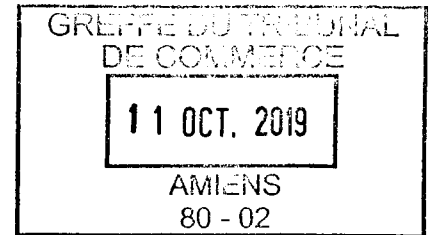
Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	101 275	UR		US	101 275				
	Autres immobilisations financières	UT	80 448	UV		UW	80 448				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	30 207				30 207				
	Autres créances clients	UX	2 450 614		2 450 614						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	132		132						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	23 976		23 976					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	770 879		770 879						
	Charges constatées d'avance	VS	48 058		48 058						
	TOTAUX		VT	3 505 592	VU	3 293 661	VV	211 930			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	6 123					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	1 327					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	146 751		146 751						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 955 303		1 427 566		476 514		51 223		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 500				3 500				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 680 328		4 680 328						
Personnel et comptes rattachés		8C	136 882		136 882						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	202 887		202 887						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	270 606		270 606						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 290		7 290						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	190 192		190 192						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	110 161		110 161						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	16 144		16 144						
TOTAUX		VY	7 720 049	VZ	7 188 812		480 014		51 223		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	626 974	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	572 370	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



KPMG S.A.
Pôle Amiens Haute Picardie
Vallée des Vignes
7 avenue du Danemark
C.S. 49451
80094 Amiens Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3.22.82.81.00
Télécopie : +33 (0)3.22.82.81.09
Site internet : www.kpmg.fr



GARAGES FRANCOIS S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

GARAGES FRANCOIS S.A.S.

54 Avenue des Australiens - 80200 Péronne

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

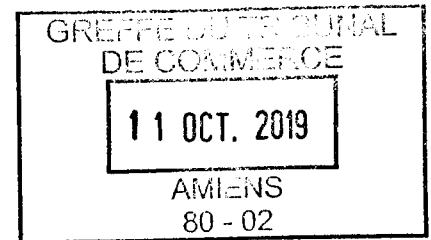
Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Pôle Amiens Haute Picardie
Vallée des Vignes
7 avenue du Danemark
C.S. 49451
80094 Amiens Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3.22.82.81.00
Télécopie : +33 (0)3.22.82.81.09
Site internet : www.kpmg.fr



GARAGES FRANCOIS S.A.S.

Siège social : 54 Avenue des Australiens - 80200 Péronne
Capital social : € 210.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GARAGES FRANCOIS S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le chiffre d'affaires et les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 27 juin 2019

KPMG S.A.



Fabien Lefebvre
Commissaire aux comptes